



JUSTICE RÉPARATRICE

PRINCIPES ET VALEURS

Toutes les personnes qui font partie du processus de justice réparatrice ont souvent leur propre définition de ce type de justice. Bien qu'aucune définition unique et universelle n'ait encore été établie, il importe de comprendre l'origine de la justice réparatrice avant d'examiner quelques-uns des principaux éléments communs des documents étudiés. L'acceptation de ces éléments est essentielle pour s'assurer que les approches en matière de justice réparatrice demeurent conformes à la philosophie à l'origine de celle-ci. La liste suivante énonce les éléments communs relevés dans de nombreux documents portant sur la justice réparatrice :

Comportement préjudiciable : L'évaluation à sa juste valeur de toutes les conséquences du comportement criminel est au cœur de la justice réparatrice. Selon l'optique de la justice réparatrice, le crime ne constitue pas seulement une violation de la loi, mais surtout une source de préjudice contre une personne, ses biens, ses relations et sa collectivité. Par conséquent, pour être efficace, l'intervention doit mettre l'accent sur le préjudice causé. En outre, la justice réparatrice reconnaît également les torts causés aux participants par le processus de justice pénale.

Inclusion : La justice réparatrice est mue par l'engagement de toutes les personnes touchées par le crime, principalement la victime, le délinquant, le réseau de soutien de chacun (famille, amis et autres) et la collectivité. Il s'agit d'accroître le rôle des personnes qui sont traditionnellement exclues du processus, plus particulièrement la victime et les membres de la collectivité. Il y a également lieu de mettre à contribution de manière utile le gouvernement, les professionnels de la justice pénale ainsi que la société en général dans ces processus. Le droit de parole, l'accessibilité, la prise en charge du processus et le soutien sont des éléments importants de l'inclusion.

Responsabilisation : La justice réparatrice a pour but d'établir des processus qui permettent aux délinquants d'assumer la responsabilité des torts causés par leurs actes auprès des personnes qui ont subi le préjudice. De plus, elle permet à la collectivité de constater le rôle qu'elle a joué dans le crime. Il faut donc être en mesure de pouvoir entendre tous les points de vue pour bien dégager la « vérité » sur le crime commis. Dans tous les cas, la responsabilisation constitue non seulement le fait d'assumer la responsabilité du crime, mais également d'accepter la responsabilité de réparer les torts causés et de répondre aux besoins qui en découlent. Pour nombre d'auteurs, la responsabilisation est également l'occasion de dénoncer l'acte criminel et de renforcer les règles sociales et les lois.



Sécurité : La sécurité est un élément complexe, qui comporte deux grands volets. En premier lieu, il s'agit du besoin de redonner une impression de sécurité aux personnes touchées par le crime. En deuxième lieu, la sécurité renvoie à la nécessité d'établir des processus de justice réparatrice qui soient sécuritaires (physiquement, émotionnellement et psychologiquement) pour les participants. Cela se traduit souvent par la création de structures de soutien applicables au moment de l'intervention et en tout temps. Ces facteurs, lorsque les rapports de force entre les participants sont inégaux, ont un effet fortement déstabilisant qui nuit à la création d'un environnement sécuritaire pour l'exercice de la justice réparatrice. La sécurité comprend également le respect des droits des participants.

Transformation

Autre élément complexe, la transformation fait référence aux aspects prospectifs de la justice réparatrice. Les interventions de justice réparatrice ont pour résultats possibles la guérison, la croissance personnelle, la réparation des torts, le rétablissement de relations positives et la création ou le rétablissement de situations personnelles ou communautaires améliorées. Ces objectifs sont valables pour toutes les parties intéressées, mais ne sont pas toujours réalisables selon les circonstances. Les interventions de justice réparatrice favorisent l'atteinte de ces objectifs.

Choix

De nombreux auteurs traitent de la nécessité d'offrir des choix aux participants, que ce soit concernant leur participation, le déroulement du processus, l'établissement de limites ou les échéanciers. Puisque la justice réparatrice a pour but de mettre pleinement à contribution tous les participants concernés, il est essentiel que les processus reflètent bien leurs besoins, leurs intentions et leurs attentes.

Humanisme

Cet élément comprend le large éventail de valeurs sous-jacentes qui décrivent la nature des interactions entre les personnes concernées, notamment le respect, la compassion, la dignité, l'honnêteté, l'ouverture d'esprit et l'épanouissement. L'équité et l'égalité sont aussi des valeurs essentielles. Il est également important de tenir compte des questions multiculturelles pour s'assurer que les processus sont équilibrés pour tous les participants.

Interaction

La communication, directe ou indirecte, entre les personnes touchées par le crime est généralement nécessaire. Elle est d'ordinaire facilitée et appuyée, et elle peut prendre différentes formes : rencontres en personne, correspondance, échange de cassettes vidéos, intermédiaire qui fait la navette, discussions en ligne et représentation multipartite.

Holisme

Les processus de justice réparatrice prennent en considération et mettent en valeur l'intégralité de chaque participant ainsi que le contexte général dans lequel celui-ci évolue. Ils tiennent compte notamment du contexte physique, psychologique, émotif, spirituel et social de la personne ainsi que du milieu. Il est essentiel de prendre note que l'aspect spirituel est important pour de nombreux participants et que l'expérience réparatrice peut être intimement liée à leurs systèmes de croyance. Par exemple, bon nombre de processus autochtones sont le reflet d'une vision du monde où toutes les choses sont interreliées.